

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 JUIN 2024

Etaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.
Absents excusés : M Cyril DEPERIERS, Mme Céline BRUNETEAU.

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL

Le conseil municipal valide le procès-verbal des 25 avril 2024.

Del n°01 – 04/06/2024 – CONSULTATION MAÎTRISE D’ŒUVRE LOTISSEMENT LE VIEUX CHÊNE

M le Maire rappelle au conseil municipal le projet de lotissement le Vieux Chêne. Il propose de faire appel à un maître d’œuvre pour déposer les demandes d’urbanisme nécessaires et lancer la procédure de consultation des entreprises pour les travaux et le suivi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE M le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d’œuvre.

Del n°02 – 04/06/2024 – PROPOSITION D’ACHAT DES PARCELLES AI 188 et AI 342

M le Maire informe le conseil municipal qu’après contact avec le propriétaire des parcelles cadastrées section AI n°188 et 342 d’une surface respective de 31 a 33 ca et 20 a 36 ca, celui-ci a demandé qu’une proposition de prix pour l’achat de ces deux parcelles lui soit faite.

Ces parcelles peuvent être intégrées dans le projet de lotissement du Vieux Chêne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention),

DECIDE de faire une proposition d’achat au prix de 5 € / m².

Del n°03 – 04/06/2024 – LOGEMENT DE L’ECOLE : AVENANT CONVENTION D’OCCUPATION PRECAIRE

Vu la délibération du 17 janvier 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d’occupation précaire pour le logement de l’école,

Vu la convention d’occupation précaire du 17 février 2023,

M le Maire donne lecture au conseil municipal d’un courrier d’un des locataires du logement de l’école demandant de se retirer de la convention d’occupation précaire et laisse sa part de caution. L’autre locataire est d’accord pour conserver le logement seul.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions, 1 contre, 8 pour),

AUTORISE M le Maire à rédiger et signer un avenant à la convention d’occupation précaire du logement de l’école pour le retrait d’un des locataires.

Del n°04 – 04/06/2024 – MAISON DE LA BRIQUE : APPLICATION SORT’EASY

M le Maire présente au conseil municipal l’application Sort’Easy. L’objectif de l’application est de recenser des offres touristiques proposées aux familles. Différentes formules sont proposées pour les professionnels pour y être référencés :

- Annuel pour 300 € HT, formule permettant d’enrichir la fiche structure,
- Annuel pour 500 € HT, formule permettant de renseigner les événements 2x/an, avec mise en avant sur la page Instagram,
- Annuel pour 690 € HT, formule permettant une totale liberté sur l’agenda événement + mise en avant de la structure sur les réseaux sociaux avec deux postes par an,
- Ponctuel pour 30 € HT par événement, formule permettant la création d’une fiche par événement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions, 2 contre, 9 pour),

DECIDE d’essayer la formule ponctuelle pour l’évènement d’Halloween au musée de la Brique.

DECISIONS SIGNEES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DU 25/05/2020 – Période du 26/04/2024 au 04/06/2024

Décision n°16	25/04/2024	UNION MUSICALE GENILLY HAMBYE - Musique commémoration, pour un montant de 450,00 € TTC
Décision n°17	30/04/2024	DISTRICO - Jardinières fleurs bourg, pour un montant de 191,59 € HT soit 229,90 € TTC
Décision n°18	14/05/2024	FOUCHER ET FILS - Fourniture plaque en granit, pour un montant de 655,00 € TTC
Décision n°19	15/05/2024	POINT P - Contreplaqué pour panneau d'affichage, pour un montant de 490,01 € HT soit 588,01 € TTC
Décision n°20	15/05/2024	DISTRICO - Panneaux, poteaux, ancre clôture presbytère, pour un montant de 358,50 € HT soit 430,20 € TTC
Décision n°21	24/05/2024	NETTO DECOR - Nettoyage vitres mairie, salle de convivialité, école, pour un montant de 630,00 € HT soit 756,00 € TTC
Décision n°22	24/05/2024	NETTO DECOR - Nettoyage vitres musée de la brique, pour un montant de 890,00 € HT soit 1 068,00 € TTC
Décision n°23	31/05/2024	A VOTR'IMAGE - Panneaux exposition, pour un montant de 380,00 € HT soit 456,00 € TTC

DIVERS

80^{ème} anniversaire Débarquement : M le Maire présente les panneaux de l'exposition qui seront installés dans le bourg début juillet. Cette exposition fait l'objet d'une publication dans un flyer de la communauté de communes.

COCM chemin de randonnée : la CLECT a décidé qu'en 2025, la communauté de communes entretiendra les chemins de randonnée à caractère communautaire. Pour Saint-Martin-d'Aubigny, il s'agit du circuit des chemins creux. Tous les autres chemins de la commune qui étaient communautaires ne seront plus entretenus, soit 4 380 ml. En cas de refus de la commune de reprendre ces chemins, ils resteront communautaires sans entretien. Le coût annuel de l'entretien de ces chemins revenait à 3 942 € par an à la communauté de communes. Le conseil municipal devra donc décider s'il souhaite procéder à l'entretien de ces chemins.

SCOT – aménagement stratégique : M le Maire rappelle la loi ZAN va réduire drastiquement les possibilités de consommation de terrains pour construire de nouvelles habitations. Le SCOT est en cours de révision pour intégrer cette loi. Il est proposé de répartir en cinq zones les communes du périmètre du SCOT afin de leur partager un nombre de logements autorisés à construire d'ici 2045. La commune de Saint-Martin-d'Aubigny serait dans le groupe des pôles ruraux (6 communes sont proposées dans ce groupe) qui sont des pôles à soutenir avec un peu plus de logements attribués à ce groupe qu'au dernier groupe.

Contrat CRTE : dans la perspective de l'interdiction de louer les logements classés au DPE en E en 2034, Monsieur le Maire indique qu'il a inscrit le logement de la Brique et le Presbytère au Contrat de Relance et de Transition Energétique pour l'obtention de subventions d'éventuels travaux de réhabilitation.

Projet Education Social Local (PESL) : voté en communauté de communes pour les 0 à 25 ans, leurs parents, grands-parents. Ce projet consiste à créer les conditions nécessaires pour améliorer le quotidien de la vie des populations à partir d'une action éducative et sociale globale. Le diagnostic établi fait ressortir que le territoire est qualifié de « prioritaire » par l'ARS, la CAF, l'Education Nationale, le Département). Des axes de stratégies ont été décidés, il reste à proposer des actions.

Commerce : visite sur place le 26 juin 2024 à 18h00 afin de réaliser un état des lieux, les travaux à envisager et pouvoir lancer l'appel à candidature.

SIATR – Parc Rural : le bureau d'études retenu est Novascope. Ils seront présents avec le CAUE le 29 juin prochain à la base de loisirs au 40 ans de l'Adame pour présenter le projet de 16h30 à 18h00. Les membres des conseils municipaux sont invités à s'y rendre.

Restaurant de la Base de loisirs : fermé car le cuisinier est parti. EGS Restauration a mis le restaurant en vente et demande au SIATR la possibilité de mettre le restaurant en sous-location cet été dans l'attente que le repreneur réalise ses démarches pour s'installer.

Remerciements subventions : les associations Aubigny Gym et le Secours Populaire remercient le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2024.

Centenaire : Madeleine FREMONT, habitante de la commune a 100 ans. La municipalité lui a offert une composition fleurale.

Elections européennes : rappel des compositions du bureau de vote.

Stationnement gênant : Christian VILDEY indique qu'un habitant du village de Manne stationne son véhicule de manière gênante pour les autres habitants de ce village.

Panneau lieu-dit : Christian VILDEY demande si le panneau du lieu-dit du village de Manne pourrait être à nouveau commandé car il a disparu depuis un certain temps.

Ancienne vaisselle : transférée dans le local de l'ancienne maison de Marcel LESAULNIER en attente de distribution.

Date prochaine séance : 16 juillet 2024 et/ou 17 septembre 2024.

Fin de la séance à 22h45.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
<i>HAMEL Bruno</i>	
<i>BEUVE Joël</i>	